

réservé aux non professionnels



9E

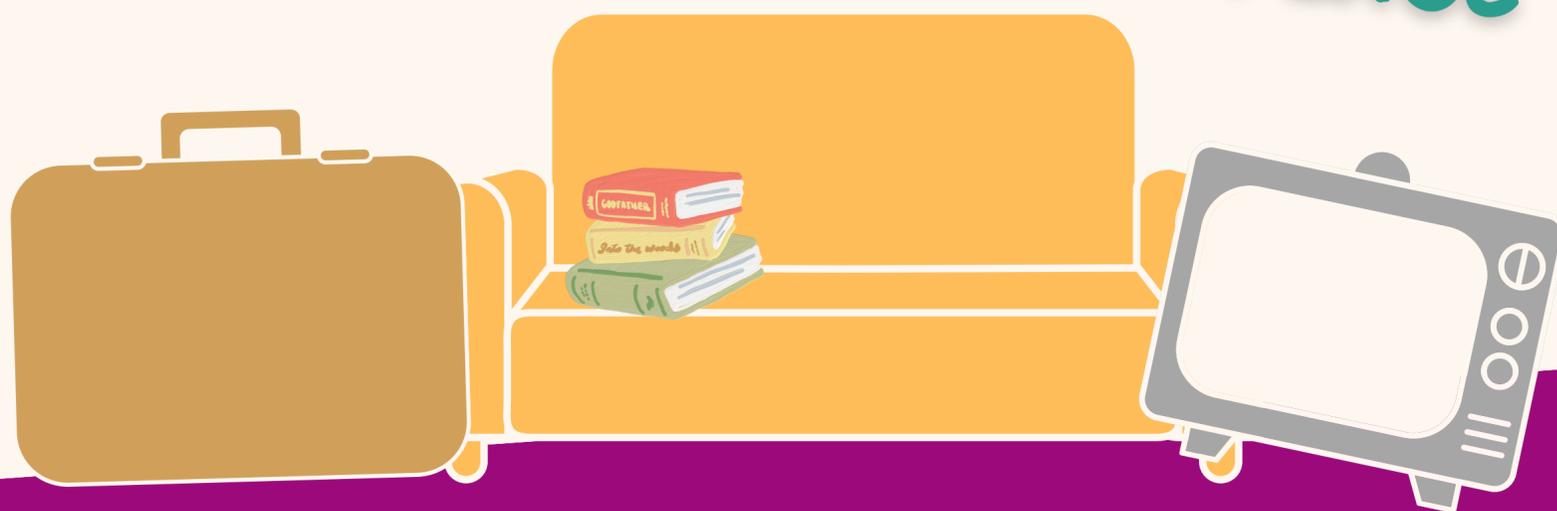
**VIDE GRENIERS**

**10 DECEMBRE 2023**

**BOULAZAC - 24750**  
**SALLE JEAN JAURES À COTÉ DU PALIO**

**5€ LA TABLE**  
**DE 1M80**

**BUVETTE**  
**RESTAURATION**  
**PLACE**



**ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DU**  
**BOULAZAC BASKET DORDOGNE**

**INSCRIPTIONS :**

[bbdasso@hotmail.fr](mailto:bbdasso@hotmail.fr)

06 80 92 83 85

06 77 28 08 95

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

# 9E VIDE GRENIERS 10 DECEMBRE 2023

Nom

Prénom

Adresse

Né(e) le

À  Dép!

Téléphone

E-Mail

Je soussigné(e), réserve un emplacement  
de  tables (1,80 m), au prix de 5€ la table.

Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e),
- ne vendre que des objets personnels et usagés ,  
Art. L310-2 du Code de commerce
- ne pas avoir participé à deux autres manifestations  
de même nature au cours de l'année civile.  
Art. R321-9 du Code pénal

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du  
vide-grenier (voir ci-contre) et m'engage à le respecter.

Conformément à la réglementation en vigueur, une pièce  
d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, pas-  
seport ou permis de conduire) devra obligatoirement être pré-  
sentée le jour de la manifestation.

**Attention ! La réservation ne sera définitive  
qu'à réception du règlement.**

Fait à

Le

Signature

### RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER

L'association Boulazac Basket  
Dordogne organise un vide-grenier,  
dimanche 10 décembre 2023 de 8h30  
à 17h, salle Jean-Jaurès à Boulazac.

Le prix de location de la table de 1,80  
mètres est de 5 € et doit être réglé à l'ins-  
cription. La participation est interdite aux  
professionnels et aux commerçants.

L'exposant s'engage à ne vendre sur son  
stand que des objets personnels usagés  
et à ne pas présenter d'objets de prove-  
nance douteuse et/ou de contrefaçon, ni  
d'objets ou produits dangereux.

La vente de produits alimentaires et bois-  
sons est interdite aux exposants et résér-  
vée à l'organisateur.

La limite des stands correspond au tracé  
préalablement effectué par l'organisateur.  
Il est interdit de modifier la disposition des  
emplacements sans l'accord de l'organi-  
sateur.

L'installation commence à 7h30 et doit  
être terminée à 8h30 pour l'ouverture au  
public. Tout stand non-occupé à 9h pré-  
cises pourra être attribué à un autre expo-  
sant. Le emballage devra être terminé à  
17h30 .

L'organisateur fournit des tables de di-  
mensions 180x90 cm. Le reste du maté-  
riel d'exposition doit être apporté par les  
participants.

Les objets exposés demeurent sous la  
responsabilité de leur propriétaire. Les  
exposants s'engagent à renoncer à tout  
recours contre l'organisateur pour les vols  
ou dommages causés aux marchandises  
exposées à la vente.

Les enfants participant au vide-grenier  
sont à tout moment placés exclusivement  
sous la responsabilité de leurs parents.

Les objets invendus ne devront en aucun  
cas être abandonnés sur les lieux à la fin  
de la journée. L'exposant s'engage à lais-  
ser son emplacement aussi propre qu'à  
son arrivée.

Bulletin à déposer ou à retourner  
accompagné de votre règlement  
par chèque à l'ordre de BBD Association à :

**Association BBD  
Espace Agora  
24750 BOULAZAC**